Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20261028-2026_64-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Locoal-Mendon du 28 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Locoal-Mendon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence du Maire.

Présents : M. MAJOU Jean-Maurice, Mme GUYOMARD Élodie, Mme HONORÉ Fanny, M. LE GRAS Yann, Mme LE DELAIZIR Camille, M. TOULLIOU Romain, Mme AGNIEL Caroline, M. BÉVAN Brendan, Mme CONAN Sonia, Mme DAUBERT Émilie, M. GOURMAND Daniel, Mme GROUHEL Sandra, M. GUÉGAN Pascal, M. GUHUR Mickaël, Mme JEHANNO Karine, Mme KERVADEC Corinne, M. LE HEN Pierrick, M. MAGÈS Igor, Mme MILLAREC Nathalie, Mme TESSIER Christelle, Mme LE LIBOUX Anne-Catherine, M. SÉVILLER Erwan, M. HUMPHRY Laurent.
Excusés : M. BOUBÉE Pierre-Xavier (procuration à Mme Élodie GUYOMARD), M. TILLY Pierre-Louis (procuration à Mme JEHANNO Karine), Mme BELLEC Karine (procuration à M. SÉVILLER Erwan), M. LE BARON Gilles (procuration à Mme LE LIBOUX Anne-Catherine).

Date de convocation

22/10/2026

Nombre de conseillers en exercice : 27 **Présents** : 23 **Procuration** : 4 **Votants** : 27

Délibération n°2026-64	Modification des tarifs des manifestations

Par délibération en date du 19/05/2021, le Conseil Municipal avait fixé le tarif de la billetterie des manifestations communales en fonction du coût de la manifestation.

Afin de favoriser l'accès du jeune public à la Culture et de permettre au plus grand nombre de jeunes de participer aux manifestations et événements culturels organisés par la Commune, il est proposé d'instaurer la gratuité pour les jeunes, ainsi que des tarifs préférentiels pour les étudiants et les achats groupés (+ de 10 billets), comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Cette mesure, fondée sur un critère objectif lié à l'âge, participe à un objectif d'intérêt général en matière d'accès à la culture.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20261028-2026_64-DE

Proposition de tarifs billetterie des manifestations organisées par la Commune

	BASE					
COUT DE LA MANIFESTATION	MINI	MAXI	MOINS DE 10ANS**	MOINS DE 18ANS**	ETUDIANTS	ACHAT GROUPÉ + 10 (CE/ASSO)
Restitution résidence	GRATUIT	10	GRATUIT	GRATUIT	50% de remise*	5% de remise*
< = 1000€	GRATUIT	50	GRATUIT	GRATUIT	50% de remise*	5% de remise*
>=1001 <3000€	10	50	GRATUIT	GRATUIT	50% de remise*	5% de remise*
>=3001€ <5000€	15	50	GRATUIT	GRATUIT	50% de remise*	5% de remise*
> 5001€	20	100	GRATUIT	50% de remise*	50% de remise*	5% de remise*

* Remise par rapport à la base déterminée
** Sauf spectacle enfance-jeunesse

Vu l'avis favorable de la Commission Culture en date du 15/10/2026,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **DE FIXER** les tarifs de billetterie des manifestations communales tels que présentés ci-dessus;
- **DE PRECISER** que ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à la prochaine modification décidée par la Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance,

Fanny HONORÉ

Le Maire,

Jean-Maurice MAJOU

MAIRIE DE LOCOAL-MENDON
56550 (Morbihan)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.